

Psychiatrie : un nombre de lits en baisse entre 2008 à 2019

Publié le 20 septembre 2023

 3 minutes

Par : La Rédaction

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) constate une transformation de l'offre de soins en psychiatrie entre 2008 et 2019. Le nombre de lits en psychiatrie générale et en psychiatrie infanto-juvénile décroît. La Drees observe aussi d'importantes disparités territoriales.

Selon le dossier de la Drees publié le 13 septembre 2023 , malgré une hausse significative du secteur privé à but lucratif, le secteur public demeure majoritaire.

Plus de places, moins de lits

Entre fin 2008 et fin 2019, le **nombre de places en psychiatrie a augmenté** pour la **prise en charge à temps partiel** alors que le **nombre de lits pour la prise en charge à temps complet a diminué**. Les capacités de prise en charge à temps complet ont diminué de 6,1%, passant de **65 600 lits fin 2008 à 61 600 lits fin 2019**. Cette diminution correspond à la volonté de réduire les prises en charge à temps complet pour développer les **autres formes de prises en charge, à temps partiel et en ambulatoire**.

L'offre de soins infanto-juvénile s'effectue principalement à temps partiel, par l'hospitalisation de jour, afin d'assurer le lien entre la famille et l'enfant admis en psychiatrie. L'activité à temps partiel représente aujourd'hui 75,7% des capacités hospitalières dédiées à la psychiatrie infantile. Le nombre de places d'hospitalisation à temps partiel en psychiatrie infanto-juvénile est resté stable entre 2008 et 2019, passant de 9 200 à 9 300 places.

Contrairement à la psychiatrie infanto-juvénile, la prise en charge à temps complet en psychiatrie générale est le mode de prise en charge majoritaire pour les adultes. Elle connaît cependant une diminution sur la période étudiée, le nombre de lits passant de 62 200 fin 2008 à 58 100 fin 2019, soit une baisse de 6,6% en 12 ans.

Capacités d'accueil : des disparités territoriales

En **psychiatrie infanto-juvénile**, les Côtes-d'Armor, la Drôme, la Dordogne, l'Eure, la Savoie ou la Seine-Saint-Denis sont moins bien dotées que les autres départements. Les densités de lits sont comprises entre 8 et 12 lits pour 100 000 enfants et adolescents, contre une **densité moyenne de 22 lits pour 100 000 enfants et adolescents en 2019**.

Entre fin 2008 et fin 2019, **81 départements** ont connu une **baisse** de leur **densité de lits** en **psychiatrie générale**. La Dordogne (-71 lits pour 100 000 habitants), la Haute-Saône (-67 lits) ou le Morbihan (-63 lits) enregistrent les plus fortes baisses. L'Allier enregistre la densité de lits la plus importante en 2019, avec 257 lits pour 100 000 adultes.

Concernant les **capacités d'accueil à temps complet en psychiatrie générale**, le volume d'activité a reculé régulièrement, passant de 20,3 millions de journées en 2008 à 19,7 millions de journées en 2014, puis à 18,6 millions de journées en 2019, soit une **baisse de 8,5% en 12 ans**. L'hospitalisation à temps plein est la forme d'activité majoritaire, mais son nombre de journées et de lits se replie nettement au cours de la période.

Le cas particulier de la psychiatrie pénitentiaire

La France comptait **62 252 personnes détenues au 1^{er} janvier 2009** (incluant les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie), contre **70 739 au 1^{er} janvier 2020**. Le nombre de lits en hospitalisation à temps plein dédiés aux détenus passe de **177 lits fin 2008 à 446 fin 2019**. Sur la même période, l'**activité de psychiatrie à temps plein** pour les détenus a progressé au rythme des créations de capacités d'accueil. Elle a été multipliée par 2,7, passant de **46 700 journées en 2008 à 126 100 journées en 2019**.

Les DROM ainsi que la Corse n'enregistrent aucune capacité d'accueil. La situation s'est nettement améliorée pour le Grand Est, l'Île-de-France, la Normandie et surtout la Nouvelle-Aquitaine.